



Appel à projets 2027
Mobilités internationales
Date de clôture : **9 novembre 2026**

La Rochelle Université lance son appel à projets pour les mobilités internationales.

1. Conditions d'éligibilité

Cet appel à projets concerne des projets de mobilité internationale portés par des **enseignants, enseignants chercheurs, chercheurs, BIATSS**. Peuvent candidater les personnels permanents ainsi que les contractuels dès lors que l'action pourra être réalisée sur la période de leur contrat. Dans le cadre de cet appel que ce soit en formation ou en recherche, sont éligibles les demandes de soutien de mobilités sortantes et entrantes. Les actions proposées s'inscrivent dans la stratégie de l'établissement et visent à renforcer l'internationalisation de l'offre de formation et de la recherche.

Les demandes mixtes émergeant sur la recherche et la formation seront également prioritaires. Pour ces dossiers, il conviendra de préciser la dominante, ce qui aura des conséquences sur le circuit de validation des dossiers.

Pour les projets relevant de la formation, une priorité sera donnée aux mobilités dans les pays où le nombre places pour nos étudiants sont inférieures à la demande et aux destinations où il existe un déséquilibre entre les entrants et les sortants, afin de favoriser la mobilité entrante.

Ne sont pas éligibles :

- Les demandes récurrentes pour une même action ou un même projet
- Les porteurs ayant été soutenus dans le cadre de cet appel l'année précédente

2. Financement

L'aide sera attribuée en fonction du budget prévisionnel détaillé dans le formulaire de candidature. Les projets devront nécessairement être réalisés au cours de l'année 2027. Il en est de même pour les dépenses concernées

! Pour les projets émergeant sur la recherche, la participation du laboratoire au financement de l'opération est requise à hauteur de 20% minimum, ce qui constitue une condition de recevabilité.

Pour l'ensemble des mobilités, le financement sera accordé en fonction du budget proposé avec un plafond :

- De 1 000€ pour une semaine en Europe, puis 600€ par semaine supplémentaire
- De 2 000€ pour une semaine hors Europe, puis 600€ par semaine supplémentaire.

La durée recommandée est :

- d'une semaine maximum pour les projets portant sur des formations
- de deux semaines minima pour les projets portant sur la recherche.

Pour les projets relevant de la formation, une seule mobilité pourra être financée par projet

d'un même département.

3. Critères d'évaluation

Les dossiers seront évalués sur la base des critères suivants :

- Adéquation moyens / projet ;
- Clarté du dossier (qualité rédactionnelle, accès à des non spécialistes) ;
- Implication et soutien du laboratoire / de la structure porteuse ;
- Retombées pour l'établissement.

D'autre part, l'AAP Mobilités internationales ayant pour objectif de soutenir en amont une action qui devra nécessairement avoir une suite, il est demandé au porteur ou à la porteuse :

- D'exposer la trajectoire dans laquelle s'inscrit l'action proposée (actions passées et à venir) ;
- D'énoncer le cas échéant la forme que prendra la poursuite de l'action et les financements envisagés.

4. Engagement du porteur

Le bénéficiaire de l'ACI s'engage à :

- Réaliser un compte rendu et l'envoyer à aap-mobilite-internationale@univ-lr.fr une fois l'action réalisée et au plus tard le 20 décembre 2027 ; la rédaction de ce compte rendu n'est pas facultative. La commission de la recherche se réserve le droit d'écarter des projets pour lesquels les porteurs n'auraient pas produit le compte-rendu demandé lors de précédent financement.
- Afficher le soutien de l'établissement sur les différents supports.

5. Modalités de dépôt et calendrier

Le formulaire de candidature ci-joint doit être complété par le porteur ou la porteuse et transmis pour validation et signature :

- au laboratoire pour les projets de recherche,
- au département puis à la composante pour les projets de formations.

Pour les structures proposant plusieurs projets, un classement des dossiers par les laboratoires et les départements est demandé.

Les laboratoires, les services ou les composantes devront envoyer l'ensemble des dossiers validés et classés au plus tard le 9 novembre 2026 à l'adresse mail : aap-mobilite-internationale@univ-lr.fr.

Les dossiers de mobilité internationale seront examinés à la commission mixte internationale.

Pour tout complément d'information, merci de contacter aap-mobilite-internationale@univ-lr.fr